



La Ville du Quesnoy vous propose

# L'opération pass'sport et loisirs

**De la grande section au CM2  
Sous forme de stage multisports**

**Du Lundi 19 au Vendredi 23 Octobre 2020**

Sous forme d'initiations sportives de 10h30 à 12h pour les GS/CP/CE1 et de 14h à 16h pour les CE2/CM1/CM2

**Inscription à la semaine**

Salle Michel Bernard

Tarif : **2€ la semaine de stage sportif**



**Inscription en mairie** : le Lundi 12 octobre 2020 de 9h à 12h de 14h à 16h30  
le Mardi 13 octobre 2020 de 9h à 12h et de 14h à 16h30  
Le jeudi 15 octobre 2020 de 9h à 12h et de 14h à 16h30  
le Vendredi 16 octobre 2020 de 14h à 16h30

Pour le bon déroulement , nous demandons aux parents de ne pas rester dans la salle pendant les activités de leur enfant.



## Au programme :

Lundi 19 octobre : volleyball et sports de raquettes

Mardi 20 : handball et athlétisme

Mercredi 21 : hockey et football

Jeudi 22 : parcours sportif et basketball

Vendredi 23 : grands jeux

Les GS,CP et CE1 seront accueillis de 10h30 à 12h

Les CE2,CM1 et CM2 de 14h à 16h

### ATTENTION :

Pas de vestiaires!!!

Venir en tenue de sport, **avec des baskets propres dans un sac!!!**

Et une bouteille d'eau avec son nom dessus

**Fiche d'inscription  
Stage sportif toussaint 2020**

Exemplaire  
Mairie

Nom et prénom du responsable légal de l'enfant : .....

Nom et prénom de l'enfant : .....classe : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

J'autorise mon enfant à repartir seul(e) : oui  non

J'autorise la ville du Quesnoy à photographier et/ou filmer mon enfant : oui  non

J'autorise les encadrants à appliquer du froid à mon enfant en cas de choc : oui  non

Noms des personnes autorisées à reprendre mon enfant :

.....

.....

.....

Remarques : .....

.....

.....

**Conditions d'inscription**

- Les animations sont réservées en priorité aux enfants quercitains ou scolarisés au Quesnoy.
- Si les parents ne sont pas joignables, l'organisateur a l'autorisation de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident.
- L'enfant doit être amené et confié aux animateurs présents dans la salle.
- Les enfants ne sont plus sous la responsabilité des animateurs lorsque le créneau horaire est terminé.
- Tout mauvais comportement, ou dégradation du matériel, peut entraîner une exclusion de l'opération Pass' Sport et loisirs.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou dommage causés aux objets personnels.

L'inscription ne prend effet qu'après réception d'une attestation d'assurance pour les activités extra-scolaire et de la participation de 2€.

Date : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

